

Conditions générales de vente

Date d'entrée en vigueur : 18/08/2022

1. Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent sans restriction ni réserve à l'ensemble des ventes proposées par la société CYCLIK.

La société CYCLIK vend à ses clients (les « **Acheteurs** ») des vélos ainsi que des accessoires de vélo (les « **Produits** »).

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les modalités et conditions de la vente et de la livraison des Produits, ainsi que de définir les droits et obligations des parties dans ce cadre.

Elles sont accessibles et imprimables à tout moment par un lien direct sur le site : www.cyclik.fr

La version applicable des conditions générales est celle consultable en ligne sur le site à la date de la commande de l'Acheteur, dont un exemplaire lui est adressée avec sa confirmation de commande.

Les présentes conditions générales de vente prévalent sur toutes autres conditions générales ou particulières non expressément agréées par CYCLIK.

2. Identité du vendeur et contact

Les Produits sont vendus par la société CYCLIK, SAS immatriculée au RCS de Lyon sous le n°834939431, dont le siège social est situé 46 Avenue Jean-François Raclet, 69007, Lyon (« **CYCLIK** »).

CYCLIK peut être contactée aux coordonnées suivantes, notamment pour toute réclamation :

Adresse postale : 46 Avenue Jean-François Raclet, 69007, Lyon

Téléphone : 06 81 24 97 33

Adresse électronique : contact@cyclik.fr

3. Documents contractuels

Les documents contractuels comprennent, à l'exclusion de tout autre, et par ordre de valeur juridique croissante :

- Les présentes conditions générales, en ce compris son préambule, ses annexes et ses éventuelles modifications ;
- Le devis (« **Devis** »).

4. Acceptation des conditions générales

L'acceptation des présentes conditions générales par l'Acheteur est matérialisée par tout moyen utile. Cette acceptation ne peut être que pleine et entière. Toute acceptation sous réserve est considérée comme nulle et non avenue.

L'Acheteur qui n'accepte pas d'être lié par les présentes conditions générales ne doit pas passer de commande.

5. Caractéristiques des Produits

Avant toute commande et en application notamment des dispositions de l'article L111-1 du Code de la consommation, l'Acheteur peut prendre connaissance, des caractéristiques de chaque Produit qu'il désire commander.

Les Produits sont proposés à la vente dans la limite des stocks disponibles, ou sous réserve de la possibilité de les commander le cas échéant.

Les photographies et les descriptions des Produits proposés à la vente sont le plus précis possibles. Elles n'engagent CYCLIK que pour ce qui est indiqué précisément. L'Acheteur est toutefois informé et accepte que certaines caractéristiques des Produits et notamment leur couleur peuvent ne pas correspondre exactement aux photographies des Produits présentées à l'Acheteur, du fait de contraintes techniques.

6. Passation de commande

6.1 Formulaire de contact et Devis

Les Produits peuvent être commandés par email, téléphone ou courrier aux coordonnées indiquées à l'article « *Identité du vendeur et contact* ».

Il est alors invité à fournir ses coordonnées et remplir l'ensemble des champs marqués comme obligatoires dans le formulaire prévu à cet effet.

Les commandes qui ne comportent pas l'ensemble des informations requises ne peuvent pas être validées.

L'Acheteur garantit que toutes les informations qu'il donne dans le formulaire de commande sont exactes, à jour et sincères et ne sont entachées d'aucun caractère trompeur.

Il est informé et accepte que ces informations valent preuve de son identité et l'engagent dès leur validation.

En retour du formulaire, CYCLIK adressera à l'Acheteur un Devis comportant :

- (i) Un récapitulatif de la commande ;
- (ii) Son prix ;
- (iii) Le délai de livraison estimé ;
- (iv) Le lieu de livraison de la commande et les frais de livraison y afférant.

Sauf mention contraire dans le Devis, celui-ci constitue une offre de vente valable pendant 15 jours calendaires à compter de son envoi. A défaut de validation par l'Acheteur dans ce délai, l'offre de vente sera caduque. L'Acheteur qui souhaite accepter l'offre doit ainsi valider le Devis dans le délai ci-dessus par tout moyen écrit utile et notamment par email. Cette validation emporte formation du contrat de vente.

Le Devis peut être modifié par CYCLIK uniquement sur acceptation écrite du Client. Le Devis rectificatif sera transmis par CYCLIK par tout moyen utile.

6.2 Confirmation de commande

La commande est validée par CYCLIK dès réception d'un acompte de 30% du prix total de la commande. Toute commande validée est ferme et définitive et ne peut pas être annulée.

A défaut de paiement de l'acompte de la part de l'Acheteur dans un délai de 15 jours calendaires à compter de la validation du Devis par l'Acheteur, CYCLIK se réserve le droit de résoudre le contrat de plein droit.

A l'issue de la validation de la commande par CYCLIK, l'Acheteur reçoit par email ou sous format papier, une confirmation de celle-ci qui :

- (i) récapitule les éléments de la commande et le délai prévu pour la livraison ;
- (ii) comporte les conditions générales en vigueur au jour de la commande.

L'Acheteur doit s'assurer que les coordonnées communiquées lors de sa passation de commande sont correctes et qu'elles lui permettent de recevoir l'email de confirmation de sa commande. A défaut de réception de celui-ci, l'Acheteur doit contacter CYCLIK aux coordonnées mentionnées à l'article « *Identité du vendeur et contact* ».

CYCLIK recommande à l'Acheteur de conserver les informations contenues dans la confirmation de commande.

La confirmation de commande est réputée reçue par l'Acheteur lorsqu'il peut y avoir accès.

6.3 Modalités de paiement

La totalité du prix des Produits est exigible dès la validation du Devis par l'Acheteur.

Le paiement peut s'effectuer :

- par carte bancaire ;
- en espèces ;
- par chèque ;
- par virement ;
- ou par tout autre moyen qui sera proposé sur le Devis au moment de la commande.

L'Acheteur garantit à CYCLIK qu'il dispose des autorisations nécessaires pour utiliser le mode de paiement choisi.

CYCLIK se réserve le droit de suspendre ou d'annuler toute commande et/ou livraison en cas de non-paiement de toute somme qui serait due par l'Acheteur, en cas d'incident de paiement, ou en cas de fraude ou tentative de fraude.

Des pénalités d'un montant égal à 1,5 fois (une fois et demie) le taux d'intérêt légal français seront applicables de plein droit aux montants impayés dès la première présentation d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception.

Une facture récapitulant le détail des Produits ainsi que les prix sera transmise au Client par tout moyen utile au moment de la réception des Produits par le Client.

7. Prix et réserve de propriété

7.1 Prix

Les prix de vente des Produits sont affichés directement sur le Devis.

Ils sont indiqués en euros, toutes taxes comprises (TVA française et autres taxes applicables).

CYCLIK se réserve le droit, à sa libre discrétion et selon des modalités dont elle sera seule juge, de proposer des offres promotionnelles ou réductions de prix.

Les prix ne comprennent pas les frais de livraison éventuellement applicables à la livraison des Produits, facturés en supplément du prix de ceux-ci. Le montant des frais de livraison applicables sera indiqué avant la validation de la commande par l'Acheteur.

Le prix applicable est celui affiché sur le Devis au moment de la passation de la commande de l'Acheteur.

Attention : En dehors de l'Union Européenne ainsi que dans les DOM-TOM, des droits de douane ou taxes locales sont susceptibles d'être exigibles et peuvent être facturés à réception du colis par l'Acheteur, en sus du prix payé à CYCLIK. Ces droits et taxes, dont CYCLIK ne peut pas déterminer à l'avance le montant exact et dont elle ne peut donc pas informer l'Acheteur préalablement à sa commande, restent à la charge de l'Acheteur, qui est seul responsable du bon accomplissement des éventuelles déclarations et/ou formalités y afférentes.

7.2 Réserve de propriété

CYCLIK conserve la propriété pleine et entière des Produits vendus jusqu'au parfait encaissement du prix, frais de livraison inclus.

8. Livraison

8.1 Territoire des livraisons

Le Devis indique, pour chaque Produit proposé à la vente, les territoires de livraison possibles pour ce Produit.

8.2 Modes de livraison

La livraison des Produits commandés est effectuée à l'adresse indiquée lors de la commande de l'Acheteur comme « adresse de livraison » (qui peut être différente de l'adresse de facturation), qui sauf accord spécifique entre les parties selon les modalités prévues à l'article « *Territoire des livraisons* » ne peut être située que dans l'un des pays visés audit article.

Différents modes de livraison peuvent être possibles, en fonction des catégories de Produits et de leur poids.

8.3 Délais de livraison

La livraison est effectuée selon les modalités prévues dans le Devis à compter de la passation de la commande.

A défaut de livraison dans le délai ci-dessus, l'Acheteur peut résoudre la commande, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par un écrit sur un autre support durable, si, après avoir enjoint CYCLIK, selon les mêmes modalités, d'effectuer la livraison dans un délai supplémentaire raisonnable, elle ne s'est pas exécutée dans ce délai.

Le contrat est considéré comme résolu à la réception par CYCLIK de la lettre ou de l'écrit l'informant de cette résolution, à moins qu'elle ne se soit exécutée entre-temps.

En cas de résolution du contrat selon les modalités ci-dessus, l'Acheteur sera remboursé de l'intégralité des sommes qu'il aura payées, y compris les frais de livraison, au plus tard dans les 14 jours suivant la date à laquelle le contrat aura été dénoncé.

CYCLIK se réserve la possibilité en tout état de cause de se rapprocher de l'Acheteur afin de lui proposer des solutions alternatives de remboursement du prix des Produits et des frais de livraison. L'Acheteur devra exprimer explicitement et sur support durable son acceptation du choix d'un mode de remboursement alternatif.

9. Droit de rétractation

Si l'Acheteur est un consommateur, il dispose d'un délai de 14 jours, à compter de la date de réception des Produits commandés, pour se rétracter sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités, à l'exception des frais de retour qui restent à sa charge et dont il devra s'acquitter. Lorsque sa commande porte sur plusieurs Produits livrés séparément, le délai ci-dessus court à compter de la réception du dernier Produit.

Par exception à ce qui précède et conformément au 3° de l'article L.221-28 du Code de la consommation, l'Acheteur ne pourra pas bénéficier d'un droit de rétractation lorsque le Produit est personnalisé notamment les Produits sur lesquels figurent des initiales.

L'Acheteur qui souhaite exercer son droit de rétractation doit adresser à CYCLIK aux coordonnées mentionnées à l'article « *Identité du vendeur et contact* » des présentes, avant l'expiration du délai ci-dessus, le formulaire de rétractation annexé aux présentes conditions dûment complété, ou une déclaration exprimant clairement sa volonté de se rétracter et comportant son numéro de commande.

Les Produits doivent impérativement être retournés à CYCLIK dans leur emballage d'origine, sans retard excessif et au plus tard dans les 14 jours calendaires suivant la communication, par

l'Acheteur, de sa volonté de se rétracter. Ils doivent être accompagnés d'une copie de la facture d'achat correspondante. L'Acheteur est réputé responsable en cas de détérioration des Produits lors de leur retour à CYCLIK.

L'Acheteur sera remboursé dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 14 jours à compter de la date de réception effective par CYCLIK de la demande de rétractation de l'intégralité des sommes versées pour sa commande, déduction faite le cas échéant des frais de retour, qui restent à la charge de l'Acheteur. CYCLIK se réserve toutefois le droit de différer ce remboursement jusqu'à la récupération effective des Produits.

10. Garanties

10.1 Garanties légales

L'Acheteur bénéficie des garanties légales de non-conformité ainsi qu'à raison des vices cachés de la chose vendue, en ce compris les défauts de conformité résultant de l'emballage des Produits commandés.

Si L'Acheteur constate que le Produit qui lui a été livré présente un défaut, un défaut de conformité ou est endommagé, il doit en informer CYCLIK aux coordonnées mentionnées à l'article « *Identité du vendeur et contact* » des présentes, en lui indiquant la nature du défaut, de la non-conformité ou du dommage constaté et en lui envoyant tout justificatif utile, notamment sous la forme de photographie(s).

CYCLIK organisera avec le transporteur de son choix les modalités du retour, dont elle informera l'Acheteur par tout moyen utile. CYCLIK supportera les frais de ce retour.

Les Produits doivent impérativement être retournés à CYCLIK dans leur emballage d'origine. Ils doivent être accompagnés de la copie de la facture d'achat correspondante.

Les retours des Produits ne respectant pas les modalités décrites ci-dessus ne pourront pas être pris en compte.

CYCLIK procédera aux vérifications nécessaires et proposera à l'Acheteur le remplacement du Produit dans la mesure du possible. Si le remplacement du Produit est impossible, CYCLIK remboursera à l'Acheteur l'intégralité du prix payé pour le Produit ainsi que les frais de livraison correspondants, par tout moyen utile, dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 14 jours suivant la date à laquelle CYCLIK l'aura informé de l'impossibilité de remplacer le Produit.

Il est rappelé que, lorsqu'il agit en garantie légale de conformité, tout consommateur :

- bénéficie d'un délai de 2 ans à compter de la délivrance du bien pour agir ;
- peut choisir entre la réparation ou le remplacement du bien, sous réserve des conditions de coût prévues par l'article L217-9 du Code de la consommation ;
- est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du bien durant les 24 mois suivant sa délivrance.

Il est également rappelé que la garantie légale de conformité s'applique indépendamment de toute garantie commerciale éventuellement consentie.

Tout consommateur peut en outre décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés de la chose vendue au sens de l'article 1641 du Code civil. Dans cette hypothèse, il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du code civil.

10.2 Garanties CYCLIK

Outre la garantie légale décrite à l'article « *Garanties légales* », les cadres des vélos CYCLIK sont garantis pendant un délai de 12 ans à compter de leur réception.

Les autres parties des vélos CYCLIK sont garanties pendant un délai de 2 ans à compter de leur réception.

L'exercice de ces garanties permet au Client de bénéficier, sans frais, de réparations des Produits en cas de dysfonctionnements liés à un usage normal de ces derniers.

Sont exclus des garanties CYCLIK les dysfonctionnements liés à une mauvaise utilisation des Produits ou à une utilisation contraire au Guide d'utilisation.

11. Obligations des Acheteurs

Les Acheteurs sont seuls responsables de l'usage qu'ils font des Produits. Il leur appartient de vérifier l'adéquation des Produits à leurs besoins spécifiques préalablement à l'achat desdits Produits.

L'Acheteur s'engage plus particulièrement à lire attentivement le guide d'utilisation (le « **Guide d'utilisation** ») qui lui sera fourni avec le Produit.

12. Responsabilité de CYCLIK

12.1 CYCLIK ne fournit à l'Acheteur aucune garantie quant à l'adaptation des Produits à ses besoins, attentes ou contraintes.

12.2 CYCLIK ne pourra être tenue pour responsable de l'inexécution ou du retard dans l'exécution des contrats de vente du fait de circonstances qui lui sont extérieures ou d'un cas de force majeure, étant expressément précisé que sont considérés comme cas de force majeure, outre ceux qui sont habituellement retenus par la jurisprudence des juridictions françaises : les intempéries exceptionnelles, les catastrophes naturelles, les incendies et inondations, la foudre, les attentats, les cas de rupture ou de blocage des réseaux de télécommunication, des moyens de transport ou des services postaux y compris du fait de grèves, les dommages provoqués par des virus pour lesquels les moyens de sécurité existant sur le marché ne permettent pas leur éradication, ainsi que toute obligation légale ou réglementaire ou d'ordre public imposée par les autorités compétentes et qui auraient pour effet de modifier substantiellement les présentes conditions générales.

12.3 CYCLIK ne pourra pas être tenue responsable des dommages subis par l'Acheteur résultant de la mauvaise utilisation du Produit ou d'une utilisation non conforme au Guide d'utilisation.

12.4 En tout état de cause, la responsabilité susceptible d'être encourue par CYCLIK au titre des présentes est expressément limitée aux seuls dommages directs avérés subis par les Acheteurs.

13. Propriété intellectuelle

Les Produits, systèmes, logiciels, structures, infrastructures, bases de données et contenus de toute nature (textes, images, visuels, musiques, logos, marques, base de données, etc ...) exploités par CYCLIK au sein du site de CYCLIK sont protégés par tous droits de propriété intellectuelle ou droits des producteurs de bases de données en vigueur. Tous désassemblages, décompilations, décryptages, extractions, réutilisations, copies et plus généralement, tous actes de reproduction, représentation, diffusion et utilisation de l'un quelconque de ces éléments, en tout ou partie, sans l'autorisation de CYCLIK sont strictement interdits et pourront faire l'objet de poursuites judiciaires.

14. Données à caractère personnel

CYCLIK pratique une politique de protection des données personnelles dont les caractéristiques sont explicitées dans l'Annexe 3 intitulée « *Charte relative à la protection des données à caractère personnel* », dont l'Acheteur est expressément invité à prendre connaissance.

15. Modifications

CYCLIK se réserve la faculté de modifier à tout moment les présentes conditions générales de vente. Dans ce cas, les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de la commande de l'Acheteur.

16. Langue

Dans l'hypothèse d'une traduction des présentes conditions générales dans une ou plusieurs langues, la langue d'interprétation sera la langue française en cas de contradiction ou de contestation sur la signification d'un terme ou d'une disposition.

17. Médiation

L'Acheteur dispose du droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable de tout litige portant sur l'exécution des présentes qui l'opposerait à CYCLIK, dans les conditions prévues aux articles L611-1 et suivants et R152-1 et suivants du Code de la consommation.

Il peut contacter à cette fin le médiateur de la consommation suivant :

Centre de médiation de la consommation de conciliateurs de justice (CM2C)
Adresse postale : 14 rue Saint Jean 75017 Paris
Téléphone : 06 09 20 48 86
<https://www.cm2c.net>

18. Loi applicable et juridiction

Les présentes conditions générales sont régies par la loi française.

En cas de contestation sur la validité, l'interprétation et/ou l'exécution des présentes conditions générales, les parties conviennent que les tribunaux de Paris seront exclusivement compétents pour en juger, sauf règles de procédure impératives contraires.

Annexe 1 : Formulaire de rétractation

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.)

A l'attention de : CYCLIK
Adresse : 46 Avenue Jean-François Raclet, 69007, Lyon
Téléphone : 06 81 24 97 33
Email : contact@cyclik.fr

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la vente du bien ci-dessous :

Numéro de commande :

Commandé le (*) / reçu le (*)

Nom de l' (des) Acheteur(s) :

Adresse de l' (des) Acheteur(s) :

Signature de l' (des) Acheteur(s) :
(uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier)

Date :

(*) Rayez la mention inutile.

Annexe 2 : Garanties légales

Article L. 217-3 du Code de la consommation

L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.

Article L. 217-4 du Code de la consommation

Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.

Article L. 217-5 du Code de la consommation

Le bien est conforme au contrat :

S'il est propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- s'il correspond à la description donnée par le vendeur et possède les qualités que celui-ci a présentées à l'Acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;
- s'il présente les qualités qu'un Acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

Ou s'il présente les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou est propre à tout usage spécial recherché par l'Acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

Article L. 217-7 Code de la consommation

Les défauts de conformité qui apparaissent dans un délai de vingt-quatre mois à partir de la délivrance du bien sont présumés exister au moment de la délivrance, sauf preuve contraire. Pour les biens vendus d'occasion, ce délai est fixé à six mois. Le vendeur peut combattre cette présomption si celle-ci n'est pas compatible avec la nature du bien ou le défaut de conformité invoqué.

Article L. 217-8 Code de la consommation

L'Acheteur est en droit d'exiger la conformité du bien au contrat. Il ne peut cependant contester la conformité en invoquant un défaut qu'il connaissait ou ne pouvait ignorer lorsqu'il a contracté. Il en va de même lorsque le défaut à son origine dans les matériaux qu'il a lui-même fournis.

Article L. 217-9 Code consommation

En cas de défaut de conformité, l'Acheteur choisit entre la réparation et le remplacement du bien. Toutefois, le vendeur peut ne pas procéder selon le choix de l'Acheteur si ce choix entraîne un coût manifestement disproportionné au regard de l'autre modalité, compte tenu de la valeur du bien ou de l'importance du défaut. Il est alors tenu de procéder, sauf impossibilité, selon la modalité non choisie par l'Acheteur.

Article L.217-11 du Code de la consommation

L'application des dispositions des articles L. 217-9 et L. 217-10 a lieu sans aucun frais pour l'Acheteur. Ces mêmes dispositions ne font pas obstacle à l'allocation de dommages et intérêts.

Article L. 217-12 Code de la consommation

Si la réparation et le remplacement du bien sont impossibles, l'Acheteur peut rendre le bien et se faire restituer le prix ou garder le bien et se faire rendre une partie du prix. La même faculté lui est ouverte :

1° Si la solution demandée, proposée ou convenue en application de l'article L. 217-9 ne peut être mise en œuvre dans le délai d'un mois suivant la réclamation de l'Acheteur ;

2° Ou si cette solution ne peut l'être sans inconvénient majeur pour celui-ci compte tenu de la nature du bien et de l'usage qu'il recherche.

La résolution de la vente ne peut toutefois être prononcée si le défaut de conformité est mineur. »

Article L. 217-13 du Code de la consommation

Tout bien réparé dans le cadre de la garantie légale de conformité bénéficie d'une extension de cette garantie de six mois.

Dès lors que le consommateur fait le choix de la réparation mais que celle-ci n'est pas mise en œuvre par le vendeur, la mise en conformité par le remplacement du bien fait courir, au bénéfice du consommateur, un nouveau délai de garantie légale de conformité attaché au bien remplacé. Cette disposition s'applique à compter du jour où le bien de remplacement est délivré au consommateur.

Article 1641 du Code civil

Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l'Acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.

Article 1643 du Code civil

Il est tenu des vices cachés, quand même il ne les aurait pas connus, à moins que, dans ce cas, il n'ait stipulé qu'il ne sera obligé à aucune garantie.

Article 1644 du Code civil

Dans le cas des articles 1641 et 1643, l'Acheteur a le choix de rendre la chose et de se faire restituer le prix, ou de garder la chose et de se faire rendre une partie du prix.

Article 1648 alinéa 1er du Code civil

L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.

Annexe 3 : Politique de confidentialité